

C'tu ça de l'abus?

RENCONTRE 3



L'agression sexuelle

INTRODUCTION

Les baisers, les caresses, les gestes de tendresse, le sexe oral, le coït, etc. sont des pratiques qui, la plupart du temps, sont satisfaisantes, épanouissantes et désirées (Tel-Jeunes, 2012). Toutefois, lorsque l'un des deux partenaires n'est pas à l'aise, n'en a pas envie, se sent forcé ou manipulé vis-à-vis un rapport sexuel, il s'agit d'agression sexuelle (Tel-Jeunes, 2012). Une agression sexuelle c'est « un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite » (INSPQ, 2012). Le terme « agression sexuelle » regroupe les abus sexuels, les infractions sexuelles, les contacts sexuels, l'inceste, la prostitution juvénile, la pornographie juvénile et le viol (Gouvernement du Québec, 2010). Les agressions sexuelles, quel qu'en soit le type, surviennent relativement fréquemment. En effet, selon le ministère de la Sécurité publique (2006), une femme sur trois a été victime d'au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans et un homme sur six en sera victime au cours de sa vie. De plus, il semble important de sensibiliser les adolescents à ce phénomène, puisque les deux tiers des victimes sont âgés de moins de 18 ans et que 90 % des agressions sexuelles ne sont pas déclarées à la police (MSP, 2006). Il devient donc nécessaire d'agir en amont et d'intégrer des programmes de prévention dans le cursus scolaire des adolescents, afin que tous les jeunes y soient sensibilisés (INSPQ, 2012). C'est la raison pour laquelle l'ASSS BSL souhaite développer un projet d'intervention sexologique visant à sensibiliser les adolescents de niveaux secondaires à cette problématique.



Activités d'apprentissage

Sensibiliser les adolescents aux agressions sexuelles.

**O
B
J
E
C
T
I
F
S**

- Dire dans leurs propres mots, ce qui caractérise une relation sexuelle saine.
- Dire dans leurs propres mots, ce qu'est une agression sexuelle.
- Distinguer les notions du consentement libre et éclairé et du non-consentement.
- Reconnaître les croyances populaires liées aux agressions sexuelles.
- Nommer des solutions envisageables dans les cas d'agression sexuelle.



Durée	Matériel
75 Minutes	<ul style="list-style-type: none"> • Ordinateur et projecteur • Support visuel « PowerPoint » • Annexes 1 à 9 • Deux copies de l'annexe 3 • Copies du dépliant d'accompagnement pour tous les élèves

1

En introduction, remercier les élèves de vous recevoir dans leur classe. Se présenter au groupe et expliquer la raison de votre présence. Amorcer la rencontre en expliquant que la thématique est préoccupante, puisque les 2/3 des victimes d'agressions sexuelles ont moins de 18 ans et que 90 % des agressions sexuelles ne sont jamais déclarées à la police. De plus, une femme sur trois et un homme sur six seront victimes d'agression sexuelle au cours de leur vie. Mentionner le but de la rencontre; *sensibiliser les adolescents aux relations sexuelles saines et aux agressions sexuelles*. Indiquer aux élèves que, pour cette activité, toutes les réponses sont acceptées, qu'ils ne doivent pas être gênés ou se censurer et qu'il est important de suspendre tout jugement ou critique.

5 minutes

2

Animer une discussion à l'aide de la question suivante :

- **Selon vous, qu'est-ce qui caractérise une relation sexuelle saine?**

Une fois les interventions terminées, résumer et compléter le contenu (**annexe 1**).

5 minutes

3

Animer une discussion à l'aide de la question suivante :

- **Selon vous, qu'est-ce qu'une agression sexuelle?**

Une fois les interventions terminées, résumer et compléter le contenu (**annexe 2**).

5 minutes

4

Maintenant que les concepts sont bien définis, animer un théâtre-forum (**annexe 3**) servant d'introduction à la notion de consentement. Alors que vous énoncerez la mise en situation, demander l'aide de deux volontaires pour jouer les rôles de Sarah et de Julien. Après la lecture, amener les élèves, à l'aide de la question ci-dessous, à voir que deux issues sont possibles à cette situation ; une conclusion avec le consentement vicié ou encore le report de la relation sexuelle (respect du non-consentement).

- **De quelle façon Julien est-il susceptible de réagir vis-à-vis de cette situation?**

Une fois les interventions terminées, valider et confirmer les informations en lien avec la notion de consentement (**annexe 4**).

10 minutes

5

Animer l'activité «Vrai ou Faux » (**annexe 5**). Afin de dégourdir la classe, demander à tous et à toutes de se lever. Expliquer que plusieurs croyances populaires circulent dans la société à l'égard des agressions sexuelles et que l'objectif de l'activité est de les démystifier. Donner la consigne suivante :

- **Si tu crois vrai l'énoncé que je lirai, reste debout. Si tu as plutôt l'impression que l'énoncé est faux, assieds-toi et ainsi de suite pour tous les énoncés.**

Justifier après chaque énoncé ce qui fait qu'il est vrai ou faux.

20 minutes

6

À l'aide des mises en situation (**annexe 6**), explorer, avec les élèves, les solutions envisageables dans les cas d'agressions sexuelles. Lire à haute voix les mises en situation, les choix de réponses et demander au groupe leurs points de vue. Ensuite, donner et expliquer les réponses adéquates (**annexe 7**), puis résumer les pistes de solutions selon les témoins, victimes et auteurs d'agressions sexuelles, à l'aide de l'**annexe 8**.

20 minutes

7

Conclure la rencontre en rappelant que même si les relations sexuelles soient généralement agréables, épanouissantes et souhaitées, les agressions sexuelles sont à prendre au sérieux. L'important est de s'écouter et de se rappeler qu'il est toujours plus facile de remettre une relation sexuelle à plus tard que d'en effacer une. Les conséquences peuvent être dévastatrices et perdurer. En aucun cas, il ne faut hésiter à affirmer ses limites et à dénoncer toutes formes d'agressions sexuelles à la police. Nommer et situer les personnes ressources à même le milieu et présenter le site Internet «C'tu ça de l'abus?». Distribuer un dépliant d'accompagnement à chacun des élèves.

10 minutes



RELATIONS SEXUELLES SAINES

(Tel-Jeunes, 2012)

- ♥ Respect de l'autre et réciprocité.
- ♥ Ne se limite pas uniquement à l'acte de la pénétration, ni à l'atteinte absolue d'un orgasme.
- ♥ Baisers, touchers, exploration du corps de l'autre, relation orale, masturbation réciproque, etc.
- ♥ Échange de caresses entre partenaires cherchant à se procurer une excitation et un plaisir sexuel.
- ♥ Être sujet sexuel plutôt qu'objet sexuel (une intimité relationnelle doit être présente).
- ♥ Ce qui importe, c'est de connaître la signification donnée à la relation sexuelle, d'en faire part au partenaire et d'échanger sur ce que chacun aime et n'aime pas.
- ♥ Définition de la relation sexuelle satisfaisante peut varier d'une personne à l'autre. Une relation sexuelle satisfaisante est présente lorsque tous les éléments importants pour chacun des partenaires s'y retrouvent. Chacun a sa recette et ses ingrédients!

AGRESSION SEXUELLE

(MSSS, 2013; Tel-Jeunes, 2012)

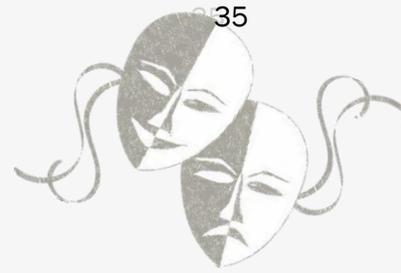


<http://serviceontario.ca/fr/section-des-services/agression-sexuelle/>

- **Geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique,** commis par un individu **contre la volonté** de l'autre personne (sans consentement ou consentement vicié par manipulation affective ou par du chantage).
- Soumettre une autre personne à ses propres désirs par un **abus de pouvoir**, par l'utilisation de la **force** ou de la **contrainte**, ou sous la **menace** implicite ou explicite.
- **Atteinte aux droits fondamentaux;** à l'intégrité physique, psychologique et à la sécurité de la personne.
- Actes **indépendants de l'âge**, du **sexe**, de la **culture**, de la **religion** et de **l'orientation sexuelle** de la personne victime ou de l'agresseur sexuel.
- Actes **indépendants du type de geste** à caractère sexuel et du **lieu** ou du **milieu de vie** dans lequel il a été fait.
- Actes **indépendants de la nature du lien** existant entre la personne victime et l'agresseur sexuel.
- Terme synonyme **d'abus sexuel** et **englobe les infractions sexuelles** (contacts sexuels non consentants, inceste, prostitution juvénile, pornographie juvénile, appels obscènes, exhibitionnisme, voyeurisme et frotteurisme).
- Acte **criminel**.



THÉÂTRE FORUM



35

Sarah et Julien, 15 ans, sont en couple depuis maintenant un an. Pour souligner l'occasion, ils ont organisé un souper romantique chez Sarah. Celle-ci a entendu dire que toutes ses amies avaient déjà fait l'amour pour démontrer leur amour envers leur « chum ». Elle a donc décidé, sans en parler à Julien, que c'était ce soir ça se passerait. À la fin du souper, elle lui souffle à l'oreille...

Sarah : « Tu sais comment j't'aime, j'ai pensé qu'on aurait pu souligner l'occasion en allant jusqu'au bout... ».

Julien : « Tu veux dire... t'avais l'intention que ça se passe ce soir? »

Sarah : « Ouais, j'ai prévu le coup, j'ai même des condoms dans ma chambre, tu viens? »

Une fois dans la chambre, ils s'embrassent et après quelques minutes, Julien regarde Sarah dans les yeux et lui dit :

Julien : « Ok, attends Sarah là... j'suis vraiment pas certain que ça me tente de le faire... »

Sarah : « Quoi? »

Julien : « Ben... »

Sarah : « Bah la ! come'on, j'suis prête maintenant, profitons-en, pis en plus toutes les filles de ma gang l'ont déjà fait. »

Julien : « Ben la m'semble que c'est pas parce que tout le monde l'a fait qu'y faut qu'on le fasse aussi ! »

Sarah : « Ok Julien sérieux, c'est quoi le problème? Tu m'aimes pas? Tu me trouves pas belle? J'suis pas attirante? »

Julien : « Non, voyons c'est vraiment pas ça ! »

Sarah : « Tu m'aimes pas dans l'fond? T'aimes une autre fille, c'est ça? »

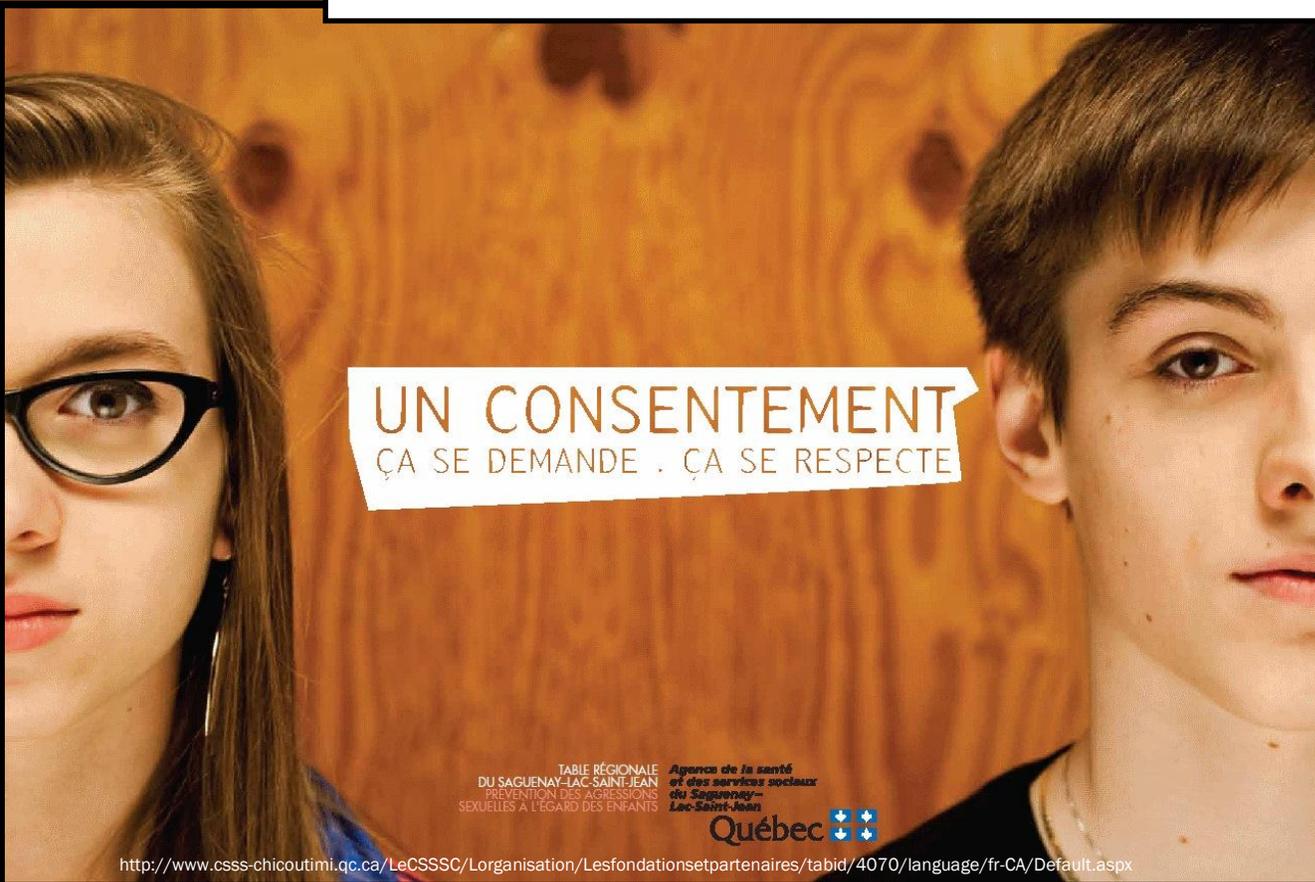
Julien : « Sarah, ça trop pas rapport, je te dis que c'est pas ça »

Sarah : « Ben c'est quoi le problème d'abord? Entk, moi j'pense que si tu m'aimais vraiment, tu voudrais qu'on fasse l'amour à soir. C'est clair que c'est la plus grande preuve d'amour qu'un gars puisse offrir à sa blonde... »

Notion de consentement

(Tel-Jeunes, 2012)

- ✓ Accepter, donner son accord de façon **volontaire et libre** par des **paroles ou des gestes** à participer à une activité sexuelle.
- ✓ **Libre et éclairé** (exempt de pression et être en état de le donner).
- ✓ Le meilleur juge pour savoir si tu as vraiment envie d'avoir un contact sexuel avec quelqu'un, c'est toi-même. **Respecte ta voix intérieure et tes valeurs personnelles.**
- ✓ Consentir à une pratique sexuelle n'est pas consentir à l'ensemble de l'activité sexuelle ni à l'environnement dans lequel il a lieu. Il faut **réitérer** le consentement à **chaque nouvelle pratique et aux nouveaux contextes.**
- ✓ **Consentir à un rapport sexuel n'est pas consentir à chaque fois** que le ou la partenaire en a envie.
- ✓ Consentir à une pratique sexuelle n'est pas consentir jusqu'à la fin. Le consentement **peut être renversé en tout temps**, il est possible de changer d'idée.



UN CONSENTEMENT
ÇA SE DEMANDE . ÇA SE RESPECTE

TABIE RÉGIONALE
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
PRÉVENTION DES AGRESSIONS
SEXUELLES À L'ÉGARD DES ENFANTS

Agence de la santé
et des services sociaux
du Saguenay-
Lac-Saint-Jean

Québec

Notion de non-consentement

(Tel-Jeunes, 2012)

- Ø Avoir moins de 16 ans, sauf exception*.
- Ø Démontrer son refus par une parole, un geste ou une attitude.
- Ø Être paralysée par la peur.
- Ø Craindre de réagir ou de parler.
- Ø Ne pas avoir d'autres choix que de faire ce que l'autre exige.
- Ø Être contraint par la force physique ou psychologique (chantage, menace, intimidation, manipulation, violence, fraude, etc.).
- Ø Être sous l'effet de l'alcool ou de la drogue.
- Ø Présenter une incapacité physique ou intellectuelle.
- Ø Être sous l'influence de l'autorité ou de dépendance.
- Ø Dormir.
- Ø Silence.

* Exceptions*

- ! S'il existe une forme d'exploitation (prostitution, pornographie ainsi que relations de confiance, d'autorité ou de dépendance), l'âge de consentement à des activités sexuelles est de 18 ans.
- ! Les jeunes de 14 et 15 ans peuvent consentir à des relations sexuelles avec une personne étant moins de cinq ans leur aîné.
- ! Les jeunes de 12 ou 13 ans peuvent avoir des relations sexuelles consensuelles avec un pair étant moins de deux ans leur aîné.

Toutes **activités sexuelles** entreprises **sans consentement valable** constituent une **agression sexuelle**, quel que soit l'âge de la personne en cause.



! « **La plupart du temps, l'agresseur est inconnu de la victime** ». (MSSS, 2005; Tel-Jeunes, 2012)

Faux. L'agresseur sexuel est souvent connu de sa victime : un amoureux, un ex-copain, un voisin, un ami, un membre de la famille. Près de huit victimes sur dix connaissent leur agresseur et sept victimes sur dix ont été agressées sexuellement dans une résidence privée.

! « **Les filles disent « non », mais ce n'est pas long qu'elles changent d'idée** ». (MSSS, 2005)

Faux. Même si certains films démontrent que les filles changent d'idée et refusent alors qu'elles veulent dire « oui », dans la vraie vie c'est bien différent. Un « non » reste un « non » et un « oui » peut devenir un « non » en tout temps. Les filles, autant que les garçons, ont **toujours** le droit de se soustraire d'une activité sexuelle et d'être respectées.

! « J'ai reporté notre première fois à plusieurs reprises. **Je dois absolument faire l'amour avec lui si je ne veux pas qu'il me laisse** ». (MSSS, 2005)

Faux. On ne fait pas l'amour juste pour faire plaisir à l'autre. Il faut se sentir prêt(e) et en avoir envie pour le faire. Si l'autre refuse, ça ne veut pas dire qu'il ou elle ne t'aime pas. L'important est d'en discuter et de se respecter.

! « Je lui ai juste pogné les seins et je l'ai tripoté un peu, je n'ai même pas couché avec elle. **Je ne suis pas un agresseur.** ». (CALACS, 2013)

Faux. L'agression sexuelle inclut tous les gestes, paroles ou attitudes à caractère sexuel qui sont posés sans le consentement et contre la volonté de la personne, et ce, même en situation de couple. Malgré ce qu'on en pense, il n'est pas nécessaire qu'il y ait eu pénétration pour parler d'agression sexuelle. Les attouchements sexuels sont des touchers à connotation sexuelle que l'agresseur pose sur la personne ou lui demande de poser sur lui, que ce soit aux organes génitaux ou non.

! « **Il est possible d'avoir l'impression que c'est de notre faute lorsque l'on est victime d'agression sexuelle** ». (Tel-Jeunes, 2012)

Vrai. Il est possible de se sentir responsable, mais il est important de se souvenir que ce n'est pas de la faute de la victime, jamais! Elle n'est pas responsable de ce qui s'est passé. La seule personne responsable est celle qui a commis l'agression sexuelle.

! « **Le GHB est la plus grande drogue du viol** ». (Lacroix, 2003; Tel-Jeunes, 2012)

Faux. L'alcool est la substance la plus utilisée pour extorquer à l'autre des faveurs qu'elles soient sexuelles ou autres. Ceci étant dit, l'alcool, la drogue et la sexualité ne font jamais bon ménage! Que ce soit sous l'influence de l'alcool ou de la drogue, il est plus difficile de manifester son consentement, de se rappeler ses valeurs et ses limites quant à la sexualité et il est encore plus difficile de les faire respecter par son ou sa partenaire. (Tel-Jeunes, 2012)

! « **La personne victime a provoqué l'agresseur en flirtant avec lui** ». (MSSS, 2013)

Faux. La personne responsable d'une agression sexuelle, c'est l'agresseur. Un geste ou une manière de se vêtir ne justifie pas ou n'excuse pas une agression sexuelle. Un habillement sexy et une attitude plus séduisante ne suggèrent pas une ouverture aux activités sexuelles.

! « **Il faut dire « non » pour manifester son désaccord, car qui ne dit mot consent** ». (MSSS, 2013; Tel-Jeunes, 2012)

Faux. Ne pas dire « non », ne veut pas dire être d'accord. Il est criminel de prétendre qu'un silence veut dire « oui » à une relation sexuelle. Dans le contexte d'une activité sexuelle, il faut écouter l'autre. Il ne faut pas interpréter le refus d'une personne comme étant une invitation à poursuivre ses tentatives. D'autre part, le fait de consentir à certains contacts sexuels comme les baisers ne signifie pas le consentement à d'autres activités sexuelles.

! « **Seules les filles faciles se font agresser** ». (MSSS, 2013)

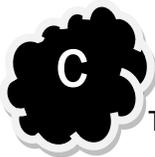
Faux. Personne n'est à l'abri d'une agression sexuelle. Toute fille, quels que soient son âge, son comportement, sa réputation, son milieu d'origine, etc., peut un jour être victime d'une agression sexuelle et elle n'en est jamais responsable.

! « **Une victime peut ressentir du plaisir sexuel pendant son agression** ». (MSSS, 2013)

Vrai. Certaines personnes vont réagir à une stimulation sexuelle en ressentant du plaisir au moment d'une agression. Cela ne signifie pas pour autant que la personne consent ou apprécie cette activité. Il s'agit d'une agression sexuelle même s'il y a une réaction physique hors du contrôle de la personne. D'autres personnes ne ressentiront aucun plaisir lors de l'agression sexuelle.

! « **Les garçons ne sont pas capables de contrôler leurs pulsions sexuelles** ». (MSSS, 2013)

Faux. Toute personne peut contrôler ses pulsions et ses actions. Dans ces cas, l'agresseur se sert de ce mythe pour justifier son comportement et excuser ses gestes. La plupart des agressions sexuelles ne sont pas spontanées : elles sont planifiées. Souvent, l'agresseur veut dominer, humilier et forcer sa victime à une intimité physique. Alors que tu ressens la pulsion incontrôlable, que tu as l'impression de ne pas pouvoir te contrôler: fais entrer ta vieille grand-mère dans la pièce, tu vas voir que le contrôle est toujours possible.



Ton amie Cat reçoit des appels obscènes depuis quelques jours. La personne lui fait des commentaires sur son corps et lui dit qu'elle aimerait faire l'amour avec elle. Cat a reconnu cette personne : c'est un gars qui est dans la même classe qu'elle. Lorsqu'elle lui demande de cesser ses appels, il la menace de répandre des rumeurs à son sujet. Cat se demande si elle devrait porter plainte.

Qu'en penses-tu?

- Elle doit porter plainte. Les agressions sexuelles verbales, ça existe et ça dérange!
- À sa place, je ne porterais pas plainte. J'aurais honte si mes ami(e)s savaient que j'ai reçu des appels obscènes.
- Pas question de porter plainte! Et s'il essayait de se venger?
- Ça ne donnerait rien de porter plainte. Il ne l'a pas touchée, donc ce n'est pas une agression.



Ton petit frère te confie qu'un de ses entraîneurs de soccer lui a fait des attouchements sexuels.

Qu'est-ce que tu fais?

- Tu penses qu'il faut empêcher l'entraîneur de recommencer. Tu décides d'en parler immédiatement avec un adulte qui pourra réagir.
- Tu lui fais promettre de te le dire si ça se reproduit.
- Tu suggères à ton petit frère d'abandonner le soccer, comme ça il ne sera plus obligé de voir son entraîneur.
- Tu ne t'en mêles pas et tu ne dis rien à personne parce que tu as peur d'être accusé(e) de mentir.



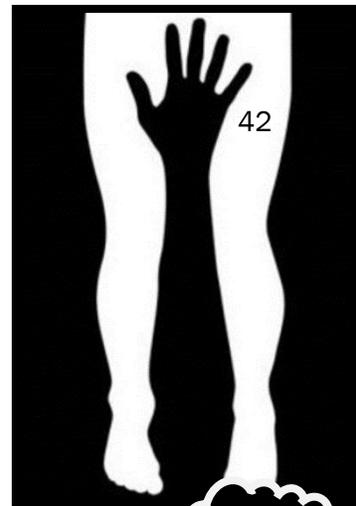
Depuis quelque temps, tu trouves que ton meilleur ami a l'air déprimé. Un soir, il te confie qu'il a de gros problèmes avec son père. Depuis plusieurs années, celui-ci lui fait des attouchements sexuels. Dernièrement, il l'a obligé, par la force et des menaces, à avoir une relation sexuelle complète (avec pénétration) avec lui. Ton ami a longtemps gardé ce secret pour lui parce qu'il avait honte d'en parler.

Comment réagis-tu à cette nouvelle?

- Tu lui dis comment tu te sens. Vous évaluez ensemble les différentes solutions qui s'offrent à lui.
- Tu le réconfortes et lui dis que tu es disponible s'il a besoin de parler à quelqu'un.
- Tu l'évites durant quelque temps. Tu as besoin de « digérer » cette nouvelle avant de pouvoir lui parler de nouveau.
- Tu avertis un de tes professeurs.

MISES EN SITUATION

(MSSS, 2013)

CORRIGÉ**Solution d) :**

Lorsque ce gars se rendra compte que personne ne rit de ses commentaires, il laissera ton amie tranquille. Il est également important que tu sois à l'écoute de ton amie. Elle doit savoir qu'elle n'a pas mérité les paroles de ce garçon, même si elle porte un chandail décolleté!

Solution a) :

Tu as raison d'encourager Cat à porter plainte. Les appels obscènes sont une forme d'agression sexuelle, même s'il n'y a pas de violence ou de contacts physiques. Si tu connais quelqu'un dans la même situation que Cat, conseille-lui d'en parler à un adulte ou à la police. Offre-lui ton aide dans cette démarche. Cette situation doit cesser le plus vite possible.

Solution a) :

Ton frère a été victime d'une agression sexuelle. Tu peux aider ton frère en l'encourageant à parler avec un adulte en qui il a confiance. Tu peux aussi en parler toi-même si ton frère se sent incapable de le faire. Ton frère doit également voir un médecin rapidement. Un examen médical permettra de détecter la présence de blessures et/ou une infection transmissible sexuellement ou par le sang (ITSS), et de recueillir des preuves contre l'agresseur.

**Solution b) :**

Lorsqu'une personne subit des attouchements sexuels ou une pénétration sans donner son consentement, c'est une agression sexuelle. La victime peut décider d'en parler ou de dénoncer son agresseur à la police. C'est son choix, mais tu peux l'aider en l'accompagnant dans sa démarche. Si tu connais une victime d'agression sexuelle, encourage-la à consulter un médecin. Il pourra recueillir des preuves contre l'agresseur, et surtout détecter les blessures, une grossesse ou une infection transmissible sexuellement ou par le sang (ITSS)!

**Solution a) :**

C'est une bonne idée d'aller en parler à un adulte en qui tu as confiance. Il a été difficile pour ton ami de te confier son problème parce qu'il a honte de ce qui lui arrive. Mais si c'est vraiment ton ami, il ne t'en voudra pas et pensera que tu veux l'aider. Tu peux aussi lui proposer d'aller rencontrer lui-même différentes ressources : un psychologue, un parent, un professeur, un médecin, etc. Il pourra ainsi en parler à la personne de son choix lorsqu'il sera prêt. Offre-lui de l'accompagner lorsqu'il décidera d'en parler, il aura sûrement besoin de ton soutien!

PISTES DE SOLUTIONS

(MSSS, 2013)

Témoign d'agression sexuelle

- En parler à une personne de confiance et en mesure d'aider la victime.
- Accompagner la victime dans ses choix et son processus de dénonciation.
- Écouter sans juger.
- Encourager la victime à consulter un médecin.
- Se rappeler que la seule personne responsable est l'agresseur.
- S'il y a urgence, appeler le 911, le centre de prévention du suicide 1-866-APPELLE (1-866-277-3553), le CALACS 1-888-933-9007 (partout au Québec 24h/7jrs) ou encore Info-Santé au 811.

Auteur potentiel ou auteur d'agression sexuelle

- ✓ En parler à une personne de confiance et en mesure de t'aider.
- ✓ Consulter un sexologue, un psychologue, un intervenant de l'école ou toute personne adulte qui sera en mesure de t'orienter vers la bonne ressource.
- ✓ Agir avant qu'il ne soit trop tard ou avant que la situation empire.
- ✓ Se rappeler que la seule personne responsable est soi-même.
- ✓ S'il y a urgence, appeler le 911, le centre de prévention du suicide 1-866-APPELLE (1-866-277-3553) ou encore Info-Santé au 811.

HELP!



Victime d'agression sexuelle

- En parler à une personne de confiance et en mesure de t'aider.
- Le choix t'appartient, mais rappelle-toi que dénoncer est toujours la bonne chose à faire.
- Se rendre directement à l'hôpital et consulter un médecin.
- Se rappeler que la seule personne responsable est l'agresseur.
- S'il y a urgence, appeler le 911, le centre de prévention du suicide 1-866-APPELLE (1-866-277-3553) ou encore Info-Santé au 811.
- Appeler la ligne-ressource sans frais pour les victimes (CALACS) 1-888-933-9007.

RÉFÉRENCES

Agence de la Santé et des Services sociaux du Bas-Saint-Laurent. 2013. « La violence dans les relations amoureuses ». In C'tu ça de l'abus. En ligne. < <http://ctucadelabus.com/themes/la-violence-dans-les-relations-amoureuses/>>. Consulté le 1er décembre 2013.

CALACS. 2013. CALACS Entraid'Action: pour me retrouver et grandir ! En ligne. <<http://www.calacs-entraide.ca/nous-joindre>>. Consulté le 1er décembre 2013.

Gouvernement du Québec. 2010. Toutes les agressions sexuelles sont criminelles : ensemble ; témoins, proches, victimes, dénonçons à la police. En ligne. <<http://www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca/en/index.php>>. Consulté le 1er décembre 2013.

Institut National de Santé publique. 2012. Trousse Média sur les agressions sexuelles. En ligne. <<http://securitetraumatismes.inspq.qc.ca/agressionsexuelle/strategies-individuelles-relationnelles.aspx>>. Consulté le 1er décembre 2013.

Lacroix, Louise. 2003. Les substances que l'on appelle drogues du viol : faire le point, conférence d'introduction. En ligne. <http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/2003_12_0001.pdf>. Consulté le 1er décembre 2013.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. 2005. Aimer sans violence : La violence c'est pas toujours frappant, mais ça fait toujours mal. En ligne. <<http://www.aimersansviolence.com/fr/tonCouple/>>. Consulté le 1er décembre 2013.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. 2013. [agressionsexuelle.com](http://www.agressionsexuelle.com). En ligne. <<http://www.agressionsexuelle.com/index.asp/>>. Consulté le 1er décembre 2013.

Ministère de la Sécurité publique. 2006. Les Agressions sexuelles au Québec. Statistiques 2004. En ligne. <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/statistiques/agres-sions_sexuelles/2004/stats_agressions_sexuelles_2004.pdf>. Consulté le 1er décembre 2013.

Tel-Jeunes. 2012. « Informe-toi : Violence ». In Tel-Jeunes. En ligne. <<http://teljeunes.com/informe-toi/violence>>. Consulté le 1er décembre 2013.

